

Procédure de consultation concernant le projet de prorogation et de révision du contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique

Monsieur,

Le Conseil d'Etat, vous remercie de lui avoir octroyé la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique et approuve le projet dans son entier.

Le gouvernement neuchâtelois salue en particulier la volonté de vouloir poursuivre le maintien d'un salaire minimum dans le secteur de l'économie domestique. En terme d'observation du marché du travail, il semble judicieux de prolonger ce contrat-type quand bien même l'exécution des contrôles au sein des ménages privés s'avèrent compliqués au vu de la situation particulière et du respect de la sphère privée. En effet, cela permet notamment aux futurs employeurs de prendre facilement connaissance des salaires minimaux à respecter et, par conséquent, de diminuer le risque de sous-enchère salariale dans ce domaine d'activité.

Au vu de ce qui précède, nous vous réitérons notre approbation dans ce projet de révision et de prolongation de ce contrat-type de travail.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 30 septembre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le vice-président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND